



**Syndicat National
des **Cardiologues**
Médecine cardiovasculaire**

Le Syndicat National des Cardiologues se prononce favorablement pour les assistants médicaux, sous réserves :

- 1) Pas d'obligation d'exercice coordonné,**
- 2) Pas de financement de la CNAM sous conditions,**
- 3) Pas de course au volume de consultations,**
- 4) Un cadre réglementaire qui favorise les actuels collaborateurs des cabinets de cardiologie.**

Le Syndicat National des Cardiologues s'est prononcé pour une mise en place rapide des assistants médicaux dans les cabinets de cardiologie. Ces nouveaux collaborateurs permettront aux cardiologues d'améliorer le temps médical consacré aux patients et par conséquent la qualité de soins, qui reste notre préoccupation première.

Le Syndicat National des Cardiologues s'oppose fermement à la volonté de la CNAM de les associer à des objectifs de volume ou à un exercice coordonné comme les CPTS (par exemple). En aucun cas, les assistants médicaux ne doivent être associés à une ambition politique qui veut favoriser l'avènement des 1 000 CPTS de la Loi Santé 2022, ou laisser croire qu'une politique de volume n'aura aucun impact sur la qualité des soins.

Le Syndicat National des Cardiologues rejette les conditions de financement proposées par la CNAM et, par conséquent, les cardiologues qui le souhaiteront assumeront eux-mêmes les coûts salariaux, comme ils le font aujourd'hui avec leur personnel. Le Syndicat demande la mise en place d'un cadre réglementaire pour le statut et la formation de ces futurs collaborateurs. Bien évidemment, ce cadre réglementaire pourra être proposé aux personnes déjà salariées dans les cabinets de cardiologie, ce qui permettra d'offrir à ces dernières une opportunité d'évolution professionnelle et une meilleure intégration du fait de leur connaissance du cabinet de cardiologie.

Jean-Pierre Binon
Président du Syndicat National des Cardiologues
06.80.25.29.25